

LA DEMANDE DE CREDIT DES MENAGES FAIBLIT EN 2008

**Selon l'enquête de l'Observatoire des Crédits
aux ménages¹, l'année 2008 marque un revirement
par rapport aux années précédentes, avec une baisse
du nombre de crédits octroyés en 2008.**

CONVERGENCES

L'Union européenne a adopté des propositions pour la refonte du système financier international. Outre la réglementation et la surveillance appropriée de l'ensemble des acteurs, elle souhaite la révision des normes prudentielles et comptables pour limiter leurs effets procycliques.

Cette prise de position va dans le bon sens. Les banques françaises soulignent depuis longtemps les effets pervers de certaines règles qui peuvent accentuer les difficultés en période de crise avec comme conséquence un impact sur l'économie réelle. C'est le cas par exemple de Bâle 2 qui impose des fonds propres supplémentaires aux banques en période de crise, ce qui peut freiner le crédit au moment même où il faut soutenir l'activité économique.

Pour la FBF qui a transmis aux autorités françaises un ensemble de propositions devant permettre aux activités financières de se développer à nouveau, il est essentiel de prendre rapidement au niveau international des décisions concrètes pour un cadre réglementaire efficace.

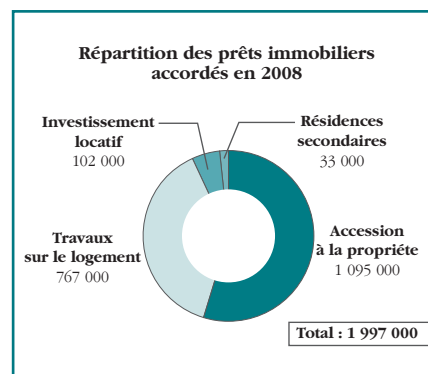
Fin 2008, 52,6 % des ménages français avaient un crédit, soit 14,05 millions de ménages, l'un des niveaux les plus élevés observés depuis 1989.

31,3 % des ménages détenaient un crédit immobilier à fin 2008 (30,6 % en 2007) et plus d'un tiers, 33,8 %, un crédit à la consommation (33,2 % en 2007). Mais, l'année 2008 se caractérise surtout par une baisse du niveau de crédits octroyés.

10 millions de crédits distribués en 2008

Il s'agit d'un revirement par rapport aux années précédentes, avec une baisse de 4,1 % des crédits octroyés l'an dernier.

Ce ralentissement est surtout marqué pour les crédits immobiliers. Leur nombre diminue de 12,7 % par rapport à 2007 alors que les crédits à la consommation sont en recul de 1,75 %. Ce ralentissement est essentielle-



ment dû à une baisse de la demande, "plutôt qu'à un durcissement des conditions d'octroi de crédits", explique Michel Mouillart, Professeur d'Economie à l'Université de Paris X Nanterre et auteur de l'étude. "Cette baisse intervient alors que les établissements de crédit n'ont pas modifié leur système de scoring ou de notation. Au contraire, les conditions de crédits se sont nettement améliorées depuis plusieurs mois, les taux d'intérêt ayant perdu 55 points de base depuis novembre 2008", explique-t-il.

... / ...

1. Enquête annuelle réalisée par la SOFRES en novembre 2008, par voie postale pour l'Observatoire des crédits aux ménages, auprès d'un échantillon de 9045 ménages (6690 ont répondu dans les délais).

Les ménages ressentent une dégradation de leur environnement

Cette baisse de la demande est liée à l'appréciation portée par l'ensemble des ménages sur leur situation financière. Ils sont en effet plus nombreux en 2008 à ressentir une dégradation de leur situation économique et professionnelle. 48,8 % d'entre eux (avec ou sans crédit) estiment que celle-ci s'est dégradée au cours des 6 derniers mois (27,1 % en 2001 et 41 % en 2007).

Qu'ils aient un crédit ou non, les ménages perçoivent également une difficulté croissante à bien gérer leur budget. Ils sont 14,1 % à estimer que c'est "difficile ou très difficile" contre 11,4 % en 2006. Cette vision a naturellement un impact négatif sur les demandes de crédits.

Des intentions de recours au crédit en baisse pour 2009

Cette tendance se confirme lorsqu'on interroge les ménages sur leurs intentions de recours au crédit pour 2009, car ils ont pleinement intégré les conséquences et les incertitudes liées à la crise économique. Ainsi, 4,6 % des ménages envisagent d'avoir recours à un crédit à la consommation en 2009 (5,1 % en 2007). Et ils ne sont que 4,8 % à déclarer vouloir souscrire un crédit immobilier en 2009 (5,8 % il y'a un an). "Les intentions de recours au crédit immobilier sont au plus bas depuis 10 ans.", note Michel

Transposition de la directive sur le crédit à la consommation

Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a présenté le 16 mars un projet de loi sur le crédit à la consommation. Celui-ci transpose la directive européenne sur le crédit à la consommation adoptée en 2008, pour laquelle les banques ont activement travaillé. Le projet de loi prévoit cependant un certain nombre de mesures supplémentaires.

Les banques françaises accueillent favorablement les dispositions de ce projet, qui renforcent la responsabilité partagée du prêteur et de l'emprunteur tout en rappelant qu'elles distribuent déjà le crédit de façon responsable, en fonction de la solvabilité de l'emprunteur.

A l'heure où la consommation des ménages est un enjeu majeur pour l'économie française, la FBF estime essentiel que les évolutions du crédit à la consommation soient abordées de façon pragmatique, de manière à rendre le crédit plus sûr pour le prêteur et l'emprunteur. Toutefois, il convient d'être attentif à ce que des règles mal adaptées ne viennent freiner le recours à un produit qui reste l'un des moteurs de la consommation et qui est utilisé par plus d'un tiers des ménages français. Les banques s'inquiètent également du calendrier très court retenu pour la mise en œuvre de cette loi.

Mouillart. Et de constater "qu'en ce début de l'année 2009, les ménages font ce qu'ils avaient dit qu'ils allaient faire".

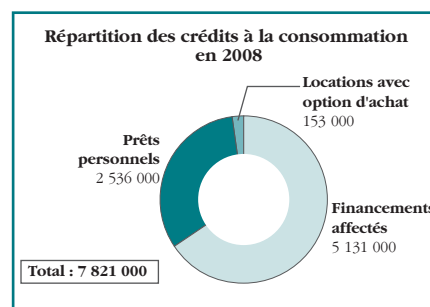
La production de crédits immobiliers a reculé de 28,65 % sur 12 mois à fin janvier 2009 et de 7,6 % pour les crédits à la consommation en janvier 2009.

(Source : Banque de France, Stat Info, 9/03/09)

Une disparité selon les profils

Chez les moins de 30 ans, le recours au crédit reste à un niveau élevé. 19,2 % d'entre eux sont accédants à la propriété contre 13,2 % en 2001. En revanche, leur usage du crédit à la consommation continue à reculer. Ils sont 39,8 % à y avoir recours (contre 44,9 en 2005), et dans 2 cas sur 3, c'est pour finan-

cer une automobile ou une moto. La diffusion du crédit **chez les ménages de plus de 65 ans** se maintient également à un haut niveau, mais cette fois plutôt au profit des crédits à la consommation. Ils étaient 20,7 % à disposer d'un tel crédit en 2008 (17,7 % en 2006), essentiellement pour financer des besoins liés à la vie courante. En effet, selon l'analyse du Professeur Mouillart : "Les ménages de plus de 65 ans ont un patrimoine, mais ne disposent pas de beaucoup de revenus". ■



3 QUESTIONS À

**Christian Nique, Recteur de l'Académie de Montpellier
et Jean-Marc Carcélès, Président du Comité
des banques de Languedoc-Roussillon**

Regards croisés sur le programme pédagogique "La banque, ma banque et moi"

"La banque, ma banque et moi" a été construit par la FBF en collaboration étroite avec le monde enseignant. Des banquiers interviennent dans des classes de seconde pour sensibiliser les lycéens aux questions de banque et d'argent. Près de 7000 lycéens dans 7 académies différentes ont d'ores et déjà bénéficié de ce dispositif.

1. Pourquoi un programme "La banque, ma banque et moi" sur Montpellier ?

CN : Un programme qui a pour objectif de permettre aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de la banque au quotidien et de devenir ainsi des consommateurs de services bancaires avertis et responsables est *a priori* intéressant en matière éducative.

En effet, de nombreux jeunes à l'approche de leur majorité ont une connaissance insuffisante de leurs droits et devoirs en matière de relations avec leur banque alors qu'ils sont déjà nombreux à utiliser les services bancaires.

Ce programme peut constituer une contribution à leurs projets personnels d'orientation en les sensibilisant au monde et aux métiers de la banque. En Languedoc-Roussillon, cela représente une réelle opportunité quand on sait que 900 nouveaux salariés seront recrutés ces trois prochaines années par les banques de la région, dont qua-

siment 9 sur 10 dans les métiers commerciaux. Enfin, nous avons besoin de montrer aux élèves dont nous avons la responsabilité comment évoluent les grandes caractéristiques de ce secteur d'activité avec le développement des services aux clients, la montée en puissance des nouvelles technologies.

JMC : Représentant la FBF et les banques dans la région Languedoc-Roussillon, nous avons contacté le Rectorat pour nous impliquer dans l'éducation des jeunes pour leur future vie d'adulte. Après accord du Rectorat, nous avons constitué une équipe d'une trentaine de banquiers. Ils interviennent en duo dans des classes de lycées, dont les proviseurs et les professeurs se sont portés volontaires. Nous avons formé les intervenants pour ces animations au titre de la FBF, et les avons équipés d'une mallette pédagogique (guide d'animation et exercices types, livret pour l'enseignant...).

Le programme a été mis en place dans 7 académies.

2. Comment est-ce perçu par les enseignants ?

CN : Le renforcement des liens entre professionnels du secteur bancaire et enseignants, avec l'apport de supports d'information et d'un réseau de correspondants au sein des entreprises bancaires ne peut être que bien perçu. Ce programme peut surtout amorcer le traitement des thèmes du financement de l'économie et des institutions financières prévus dans le cadre du programme ultérieur de la classe de Première économique et sociale.

3. Quels sont les retours deux ans après ?

JMC : Les évaluations des séances pédagogiques ont démontré l'utilité de ces interventions auprès des élèves de 15 à 17 ans. Ceux-ci posent beaucoup de questions car ils ont envie de comprendre :

comment lire son relevé de compte ? Comment bien utiliser les moyens de paiement ? A quoi faut-il faire attention ? Nous avons par exemple eu un accueil très favorable dans des lycées de zones sensibles : les lycéens sont très conscients du "plus" pour leur avenir.

Nous souhaitons aller plus loin : étendre le partenariat à d'autres lycées de Montpellier, et si possible à l'ensemble de ceux de l'agglomération. Ensuite : démultiplier l'opération dans les 5 départements de la région pour sensibiliser un maximum d'élèves. ■

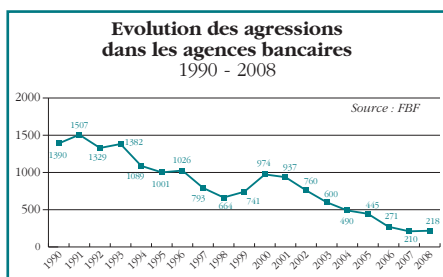
Marché immobilier : les banques mobilisées

Les banques françaises ont réaffirmé, le 3 mars dernier au cours d'une réunion avec Christine Lagarde, leur mobilisation pour accompagner leurs clients dans l'aboutissement de leurs projets immobiliers. Il s'agit de continuer à assurer des nouveaux financements dans de bonnes conditions et de trouver des solutions adaptées pour les clients en difficulté. Pour cela, les banques contactent depuis octobre 2008, tous les titulaires d'un crédit-relais, afin de faire le point sur leur situation et les aider à rechercher des solutions si besoin. Elles accompagnent aussi leurs clients emprunteurs mis en difficulté par la perte d'un emploi ou le chômage partiel, en leur proposant des solutions personnalisées pour leur permettre de continuer à rembourser leurs prêts immobiliers. Rappelons que les banques se mobilisent également pour la mise en place rapide du doublement de PTZ, mesure annoncée par le gouvernement en décembre 2008, applicable depuis le 15 janvier 2009.

Hold-up dans les agences : + 3,8 % en 2008

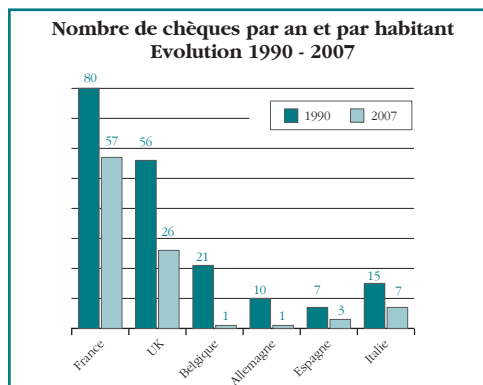
Après 7 années de baisse constante du nombre de hold-up dans les agences bancaires, l'année 2008 marque une légère hausse de 3,8 %, avec 218* agressions. Le niveau général reste toutefois très bas grâce aux mesures préventives que prennent les banques et aux résultats positifs enregistrés par les actions répressives des services de police et des unités de gendarmerie. Le niveau des agressions dans les agences semble ainsi se stabiliser autour d'un niveau incompressible.

* Le chiffre de la dernière année est susceptible d'être corrigé du fait des délais de consolidation de données.



Les chèques en baisse en Europe

L'utilisation du chèque en Europe baisse en moyenne de 5 % par an. De nombreux Européens en utilisent moins de un par an (Autrichien, Finlandais, Allemands...). Les Français sont les plus grands utilisateurs, avec 57 chèques par an. (Source : ECB Payment Statistics - novembre 2008)



Le chiffre du mois

280

nouvelles agences bancaires ont été créées en 2008 selon la Banque de France (hors points de vente La Banque Postale). On compte ainsi 27 839 agences à fin 2008 et 39 700 avec les bureaux de La Banque Postale. Source : Banque de France - janvier 2009.

SBI : bilan positif

En collaboration avec les banques et le CRÉDOC, le CCSF a réalisé une étude sur le fonctionnement du solde bancaire insaisissable (SBI).

Instauré par décret en septembre 2002, il s'agit d'un dispositif d'accès urgent aux sommes à caractère alimentaire figurant sur un compte saisi. Une somme au maximum égale au RMI pour une personne seule (454,63 euros en 2009) est laissée à la disposition du client, la saisie ne portant que sur le reste des avoirs.

Selon l'étude, les banques ont pu donner satisfaction à près de 9 demandes de SBI sur 10 qui leur ont été adressées (dans les autres cas, il s'agissait de demandes hors délais légaux ou avec un solde insuffisant). En moyenne, les fonds sont débloqués le jour suivant la demande du client et, dans les 3/4 des cas, le déblocage des fonds a lieu le jour même. "Ces résultats témoignent du souci des banques de répondre aussi favorablement que possible à la demande sociale que représente le SBI", relève le CCSF.

Publication mensuelle de la Fédération Bancaire Française, Direction de l'Information et des Relations extérieures

18, rue La Fayette, 75440 Paris cedex 09
tél. 01 48 00 50 09 - fbf@fbf.fr - www.fbf.fr
Membre de l'UJFEP Dépôt légal : 2ème trimestre 2009, ISSN 0224-9375

Directeur de publication : Ariane Obolensky
Directeur délégué de publication : Valérie Ohannessian
Rédacteur en chef : Colette Cova - Rédaction : KENZA Benqeddi
Secrétariat de rédaction : Michelyne Didin, Olivier Lhomme